



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....31  
 Pouvoirs..... 12  
 Excusés..... 00

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL          DU 19 DECEMBRE 2019</b>
---------------------------------------------------------------------------

DF/CD

**N° 2019-12-01 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - DECISION MODIFICATIVE  
 N°3 - EXERCICE 2019**

Le jeudi 19 décembre 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 06 décembre 2019.

**Présents :**

Pierre-Yves MARTIN	Gérard LANTERI	Véronique PREUX
Gérard PRUDHOMME	Sonia BELARBI	Jean-Sébastien ROUCHET
Martine DURIEUX-ARNAUD	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Donni MILOTI
Serge MANTEL	François DIONNET	Jean-Marie MARCZAK
Roselyne BORDES	Marie-Madeleine COLLET	Serge LE BOZEC
Arnold VOILLEMIN	Didier LAFARGUE	Françoise BITATSI-TRACHET
Kaïssa BOUDJEMAI	Corinne CARCREFF	Jean-François MAGNIEN
Olivier MICONNET	Eric NANTI	Evelyne DUFOUR
Nicole LELLOUCHE	Laurent PIRON	Armen PAPAIZIAN
Philippe ARNAUD	Ghislaine NEBIE	
Lucie LE COZ	Grégory FICCA	

**Pouvoirs :**

Annick MONIER à	Nathan HADDAD à	Magali DAUBA à Jean-François
Kaïssa BOUDJEMAI	Roselyne BORDES	MAGNIEN
Salem AIDOUDI à	Aurélie MANTEL à	Bernadette PIRON RENAULT à
Corinne CARCREFF	Serge MANTEL	Armen PAPAIZIAN
Cédric LE COZ à	Josiane GEOFFROY à	
Lucie LE COZ	Marie-Madeleine COLLET	
Meriem BEN NASER à	Georges GUILBERT à Serge LE	
Philippe ARNAUD	BOZEC	
Regaya FERJANI à	Laurence HODE à Evelyne	
Sonia BELARBI	DUFOUR	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M Piron a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et L.2311-1 et L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2019-02-02 en date du 07 février 2019 adoptant le budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-05-03 en date du 23 mai 2019 affectant les résultats de la Ville pour l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n° 2019-10-01 en date du 03 octobre 2019 adoptant la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-11-02 en date du 21 novembre 2019 adoptant la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2019 ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente du 10 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité d'inscrire une opération exceptionnelle à la demande du Trésorier en section de fonctionnement ;

Considérant qu'un projet d'investissement nécessite une modification sans conséquence sur l'équilibre général du budget ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

**- 34 voix pour :**

Pierre-Yves MARTIN

Gérard PRUDHOMME

Jean-Sébastien ROUCHET

Martine DURIEUX-ARNAUD

Serge MANTEL +

Aurélie MANTEL

Roselyne BORDES+

Nathan HADDAD

Arnold VOILLEMIN

Kaïssa BOUDJEMAI +

Annick MONIER

Olivier MICONNET

Nicole LELLOUCHE

Philippe ARNAUD +

Meriem BEN NASER

Lucie LE COZ +

Cédric LE COZ

Gérard LANTERI

Sonia BELARBI +

Regaya FERJANI

Marie-Thérèse LE BLEGUET

François DIONNET

Marie-Madeleine COLLET +

Josiane GEOFFROY

Didier LAFARGUE

Corinne CARCREFF +

Salem AIDOUDI

Eric NANTI

Laurent PIRON

Ghislaine NEBIE

Grégory FICCA

Véronique PREUX

Donni MILOTI

Jean-Marie MARCZAK

**- 09 voix contre :**

Jean-François MAGNIEN+

Magali DAUBA

Armen PAPAZIAN+

Bernadette PIRON-RENAULT

Evelyne DUFOUR +

Laurence HODE

Serge LE BOZEC +

Georges GUILBERT

Françoise BITATSI TRACHET

Article 1 : Décide d'autoriser les mouvements budgétaires pour le budget principal de la Ville selon le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
67	6718	15 949,73	77	7718	15 949,73
TOTAL		15 949,73	TOTAL		15 949,73

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
21	2151	568 874,00			
23	2313	-568 874,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global s'élève à 96 454 537,43€, à savoir 63 347 058,94€ en section de fonctionnement et 33 107 478,49€ en section d'investissement.

Annexe : Décision modificative n°3 – VILLE – Budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance le 19 décembre 2019.

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan

